

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	PAP2024-012-CPD MATHS PROVENCE EST
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission mathématique
	PLACE DU POSTE	Zone Est : réseaux Colline, Garlaban, Huveaune, Saint Victoire Circonscription de rattachement : circonscription d'Aix sainte Victoire.
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré.
	MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - organiser et conduire des animations pédagogiques dans le cadre de la formation continue dans les circonscriptions de la zone. - accompagner la mise en œuvre de projets et d'actions pédagogiques dans les écoles. - apporter son expertise aux équipes pour que les projets partenariaux soient en cohérence avec les objectifs de l'école et le contenu des programmes. - participer à des conseils de cycle/ maître, à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de projets pour apporter son expertise. - accompagner et effectuer le suivi des constellations dans le cadre du plan mathématique sur la zone, à la mise en œuvre et au suivi de labomaths de la zone. - participation aux réunions et aux travaux du groupe départemental mathématique. - collaborer au sein du groupe mission mathématique dans la conception de formation, de ressources mathématiques, pour l'académie.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des questions didactiques, pédagogiques ou organisationnelles des enseignements et de l'évaluation - Capacité à concevoir et conduire des actions de formation - Maîtrise des outils numériques, des parcours de formation à distance et de la mutualisation des ressources pédagogiques
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF A défaut, le postulant s'engage à préparer le CAFIPEMF et à se présenter dans l'année aux épreuves.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire et avis du supérieur.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur une circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.
	CONTACT	Guichard Céline IEN Saint Martin de Crau ce.0133330z@ac-aix-marseille.fr - 04 90 47 39 63